

D. Et l'administration n'a fait aucun compte à M. Reid pour cela?—R. Pas que je sache.

D. Combien a-t-il fallu de temps pour le grattage de ce bateau?—R. Trois ou quatre jours à un homme.

D. Vous souvenez-vous d'y avoir vu travailler quelqu'un trois ou quatre jours?—R. McGarr y a travaillé.

D. A-t-il fait tout le grattage?—R. Oui, autant que je me souviens.

D. Quant à la peinture maintenant?—R. Ça été McGarr aussi qui a exécuté les ouvrages de peinture.

Q. Qu'y avait-il à faire de plus? Il nous a été rendu compte du calfatage, de la pose des plaques, du grattage et du masticage. Qu'a-t-il été fait de plus au bateau?—R. C'est là à peu près tout, que je sache.

D. Il nous est donc clairement démontré qu'un homme a fait les travaux de peinture, un autre a posé les plaques et s'est fait aider quand il avait à faire monter une planche, puis le nommé McGarr qui a fait le grattage?—R. Oui.

D. Et le masticage?—R. Oui.

D. Cela fait le compte de tout l'ouvrage?—R. Je ne vois rien autre chose.

D. Jusqu'ici nous avons McGarr seulement et le charpentier Lalonde. Ce sont les deux seuls dont il soit rendu compte. Nous laisserons de côté le calfat, qui a été payé ailleurs?—R. Il y avait quelqu'un outre ceux-là. Je ne me souviens plus qui; un nommé Aimer y a travaillé.

D. Que dites-vous qu'il a fait?—R. Si je me souviens bien, Aimer a aidé à remettre l'embarcation à l'eau.

D. Vous dites qu'un homme, un charpentier a posé des planches; qu'un autre, le nommé McGarr a fait le masticage et aussi le grattage?—R. Oui.

D. Maintenant pouvez-vous me signaler autre chose qui ait été fait à part la charpenterie, la peinture et le masticage?—R. La mise à l'eau.

D. Ce n'est pas là des réparations. De sorte que tout l'ouvrage fait à ce bateau, à part le calfatage, a été exécuté par le charpentier, Lalonde et par McGarr?—R. Autant que je puis savoir, oui.

D. Et vous avez été là tout le temps?—R. J'ai été là tout le temps.

D. En ce cas, que penseriez-vous de cet extraordinaire document (état des heures données), d'après lequel McGarr aurait travaillé seize jours?—R. Je ne saurais dire combien il a fait de jours.

M. Northrup:

D. Jureriez-vous que McGarr a donné quinze jours?—R. Je ne peux pas vous dire combien de temps il a travaillé.

D. Il y a ici une inscription relative à un calfat payé \$3 ou \$2.25 par jour. Vous souvenez-vous de cet homme?—R. Pas un n'a travaillé à \$2.25.

D. Il y a ici \$3 par jour?—R. C'est cela.

D. Lalonde, en qualité de calfat, a été payé \$3 par jour jusqu'au 5 mai; ensuite vient le chiffre \$2.25; après cela, trois heures?—R. Je ne connais rien de tout cela.

D. Vous ne direz pas que cela a été tiré de votre feuille?—R. Je ne connais rien de cela. Je sais qu'il a calfaté plus de deux jours.

D. Vous souvenez-vous de ce calfat qui dans

M. KYTE.

le même temps travaillait au service de l'Etat et que l'on a congédié?—R. Oui.

D. Vous souvenez-vous qu'il travaillait pour le Gouvernement, qu'il lui a été donné son compte, et qu'il a ensuite travaillé pour M. Reid?—R. Le docteur Reid m'avait demandé un calfat trois jours auparavant; je lui avais répondu que, pour le moment, il m'était impossible de lui en fournir un, mais que je le ferais sous peu, c'est-à-dire aussitôt que nos travaux seraient finis.

D. Il a été congédié par l'administration, et il a ensuite travaillé pour M. Reid?—R. Oui.

D. Le Gouvernement n'a pas à s'occuper d'un calfat qui travaillait pour M. Reid?—R. Aucunement.

D. Si les états de solde du Gouvernement indiquent six jours à lui débités, ce serait irrégulier?—R. Je ne saurais dire.

M. Northrup.—Selon le compte produit, il y a apparemment un calfat, un peintre, un charpentier et deux manœuvres. Ajoutez à cela que deux hommes ont eu une demi-journée chacun et nous nous trouverions avoir quatre ou cinq manœuvres.

D. Me direz-vous ce que des manœuvres avaient à faire à ce bateau?—R. Ils peintureraient.

D. Vous m'avez dit que tous les travaux de peinture avaient été exécutés par McGarr?—R. Oui, il a été un manœuvre travaillant au bateau.

D. La peinture a toute été faite par M. McGarr?—R. Autant que je puis vous dire.

D. S'il a été payé du temps à des manœuvres, direz-vous que ça été pour hisser l'embarcation ou encore pour la remettre à l'eau?—R. Je le supposerais.

D. Je trouve cet item:—"Pour disposer les coittes et hisser, \$28.56." Auriez-vous envoyé des notes desquelles on aurait tiré cela?—R. Je crois que M. Mundle s'est chargé de l'affaire.

Q. Quand?—R. Le même automne.

D. Sur quelle base avez-vous calculé la chose?—R. Nous avons établi une moyenne, et avons débité d'autant le docteur Reid.

D. Vous nous avez dit tout à l'heure que, selon vous, les coittes coûtaient à peu près \$200?—R. Oui, dans les environs de \$200.

D. Comment êtes-vous arrivé à ce chiffre de \$28.66 pour disposer les coittes et hisser le bateau?—R. Sur cette somme de \$200, il a été porté tant au compte des gros bâtiments et un peu au compte du docteur Reid. Nous avons fait le partage aussi équitable que possible.

D. Le département a dépensé \$200 sur leurs cales de construction. Il y a eu quatre bateaux sur des coittes et on a calculé que la quotité du docteur Reid serait d'environ \$28.66?—R. Oui.

D. Quand vous avez fixé le prix à \$28.66, il est entendu que cette quotité n'était pas basée sur le temps employé par un ouvrier. Elle était basée sur le coût moyen?—R. La moyenne du coût.

D. Cela se passait en 1905 et vous remettez vos notes chaque jour, rendant compte des travaux effectués en mai 1905. Avez-vous jamais demandé au docteur Reid de solder quelque compte?—R. Non, ce n'était pas là ma besogne.

D. N'avez-vous pas eu connaissance qu'on ait présenté quelque compte?—R. Non.